

LA FINANCE DURABLE,
NOTRE RESPONSABILITÉ

**avril
2023**



SURAVENIR

UNE FILIALE DU Crédit Mutuel **ARKEA**



Suravenir, l'ambition d'aller plus loin.

Nous avons la volonté d'entreprendre pour répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux de demain. Dans ce monde qui évolue rapidement, nous savons relever les défis et nous remettre en question.

Être une entreprise citoyenne et un assureur responsable, c'est placer aux centres de nos décisions l'impact environnemental et social. Aujourd'hui un grand nombre de Français déclare partager ces préoccupations. Conscients de ces attentes, nous avons chez Suravenir la volonté d'être acteur d'une finance responsable, volonté qui se traduit par des engagements forts, comme celui de cesser tout financement direct de l'industrie charbonnière depuis fin 2022.

Être acteur d'une finance responsable consiste aussi à accompagner les clients de nos partenaires dans leur aspiration à donner du sens à leurs investissements. Cela se traduit par des actions concrètes : ainsi, depuis janvier 2022, Suravenir a fait le choix de référencer uniquement des fonds qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ou des fonds à impact social et environnemental.

Enfin, Suravenir et le groupe Crédit Mutuel Arkéa partagent l'ambition commune d'être des acteurs qui accélèrent la transformation juste, durable et réelle. En effet depuis le 10 mai 2022, le groupe Crédit Mutuel Arkéa est devenu une entreprise à mission, ce qui en fait l'une des premières banque à obtenir ce statut.

Notre engagement repose sur trois piliers :

1 L'intention

Notre compagnie doit être claire dans ses volontés.

2 La mesure

Notre performance globale, qui comprend engagements financiers et extra-financiers, doit être mesurée objectivement.

3 La singularité

Nous devons nous appuyer sur ce qui nous différencie : un fort ancrage territorial par le choix de partenaires financiers et extra financiers, d'écosystèmes diversifiés et grâce à l'agilité dont font preuve les femmes et les hommes incarnant Suravenir.



À écouter

Écoutez la playlist finance durable par
Suravenir en scannant le QR code
ci-dessous :



SURAVENIR, INVESTISSEUR RESPONSABLE

1. Suravenir, un assureur qui investit pour le compte des clients

L'assurance-vie est le premier moyen d'épargne en France : selon les chiffres clés de France Assureurs, les encours des contrats d'assurance-vie atteignaient 1 842 milliards d'euros à la fin de l'année 2022. Un fonds en euros est un support d'investissement spécifique aux contrats d'assurance-vie et de capitalisation. De fait, il s'adresse prioritairement aux épargnants qui recherchent la sécurité pour leur investissement ou qui ont un horizon de placement à moyen terme. **Le fonds en euros est investi et géré par l'assureur.** Le rendement annuel versé aux assurés dépend des performances financières des actifs du fonds en euros (placés par l'assureur). Malgré la forte augmentation de la collecte en unités de compte (supports non garantis), le fonds en euros reste une composante incontournable de l'allocation des Français et représente une part importante de l'encours de Suravenir (60 % au 31/12/2022).

2. Les principes de finance durable appliqués aux fonds en euros

Responsable de sa stratégie d'investissement, Suravenir investit à long terme pour financer l'économie et couvrir les engagements contractés auprès des assurés. Convaincue que ses décisions ont des conséquences environnementales et territoriales, Suravenir a intégré des enjeux extra-financiers dans sa gestion d'actifs. Cette démarche vise à ne plus prendre en compte uniquement l'analyse financière des actifs et élargit les critères de sélection aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Cet engagement est clairement inscrit dans le plan stratégique « Ambitions Suravenir 2024 » adopté dès 2021.

Naturellement, Suravenir adhère aux initiatives de place en étant signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) qui incitent les investisseurs à intégrer des critères ESG dans la gestion de leurs actifs, en participant au projet Observatoire de la Finance Durable. Suravenir bénéficie également des apports liés aux adhésions du Crédit Mutuel Arkéa à des initiatives telles que Finance for Tomorrow, Finance for Biodiversity Pledge, Carbon Disclosure Project (CDP), Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD), Observatoire de l'Immobilier Durable (OID)...

Suravenir privilégie les actions concrètes permettant d'afficher des résultats progressifs, durables et mesurables. C'est ainsi qu'elle développera des indicateurs afin de mesurer la performance extra-financière de ses investissements, grâce à des critères adaptés à chacune des classes d'actifs comme le respect de l'environnement, la performance sociale et la bonne gouvernance.

Suravenir travaille actuellement sur la prise en compte du respect de la biodiversité : à l'horizon 2024, elle compte mettre en place une première stratégie d'alignement avec les objectifs figurant dans la convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992, et suivre un premier indicateur d'empreinte biodiversité sur une partie représentative de son portefeuille d'actifs.

« Depuis des années, Suravenir s'est engagée à accompagner la transition énergétique et écologique vers une économie moins carbonée, par l'intermédiaire d'une politique d'investissement responsable.

Professionnelle de la gestion du risque, elle organise la protection des personnes, des actifs financiers et matériels ainsi que la continuité des activités économiques.

Responsable dans sa stratégie d'investissement, elle investit à long terme pour financer l'économie et couvrir les engagements contractés auprès de ses partenaires et assurés. »

Yann Choquet

Directeur technique et financier



La preuve par l'exemple ●●●

► Suravenir a adopté en 2018 une **politique charbon**, visant à sortir progressivement de l'industrie charbonnière, puis, en 2021, une **stratégie climat**. Cette stratégie a poussé Suravenir à aller plus loin en renforçant les critères et en s'engageant sur une date de sortie ambitieuse : cesser tout financement de l'industrie charbonnière au plus tard fin 2027. Finalement, c'est bien **fin 2022, en avance de 5 ans sur son plan**, que l'entreprise a **réussi à renoncer totalement au financement direct de l'industrie charbonnière**.

► Cette stratégie a également permis la mise en place d'une politique sectorielle pétrole et gaz, visant à sortir des **énergies fossiles non conventionnelles** dès 2030.

► Suravenir s'attache à **évaluer les émetteurs** afin de mener une politique d'investissement qui répond à des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La mesure de la performance extra-financière des portefeuilles donne lieu à différents indicateurs de mesure, permettant plusieurs approches :

- **Performance ESG Best in class (notation des émetteurs)** : cette approche consiste à mesurer la performance d'un émetteur relativement aux pratiques des autres émetteurs comparables. Elle permet ainsi de mesurer cette performance au regard des enjeux spécifiques de chaque secteur d'activité. Suravenir s'interdit tout nouvel investissement sur une contrepartie (entreprise ou souverain) notée E (sur une échelle allant de A à E) au moment de l'investissement. En cas de dégradation de la note d'un émetteur, la position est revue pour déterminer s'il est nécessaire de la céder en fonction de considérations extra-financières.

- **Approches sectorielle et normative** : ces approches permettent de mesurer l'implication d'un émetteur au regard de secteurs d'activité controversés (comme le charbon), ou de normes françaises ou internationales (réglementation sur les armes, Pacte Mondial des Nations Unies par exemple).

► **Suravenir fait en sorte de mesurer, par ventilations, la température de son portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises**. En 2022, près de 50 % du portefeuille a une trajectoire climatique conforme à l'Accord de Paris (< 2°C) contre 45 % en 2021. Concrètement, les efforts se poursuivent pour orienter les investissements vers une trajectoire encore plus conforme à l'Accord de Paris : près de 60 % des flux d'achat présentent une trajectoire < 2°C, ce qui est supérieur au résultat de 2021 (55 %).

► Suravenir tient également à s'engager dans des actions au cœur de son territoire. Acquis en 2012 pour le compte du fonds en euros, le vignoble de **Château Calon Ségur**, situé à Saint-Estèphe dans le Bordelais, ne cesse d'améliorer la maîtrise et la préservation de la biodiversité. Il sélectionne depuis 2015 avec la plus grande attention les pieds de vigne parmi des spécimens vieux de plus de 80 ans. Cette sélection favorise la diversité du patrimoine

génétique. Enfin, depuis 2017 le vignoble de Calon utilise une technique de haute précision qui géolocalise chaque pied de vigne permettant ainsi de limiter les intrants au strict nécessaire tout en maintenant une qualité des récoltes optimale.

► Dès septembre 2021, **Suravenir contribuait à la préservation et à la régénération de l'océan** en participant, auprès d'investisseurs institutionnels internationaux, à la création du fonds Blue Ocean avec la société de gestion Swen Capital Partners.

En mars dernier, Suravenir poursuit sa démarche volontariste en annonçant la création du fonds dédié **Suravenir Infrastructures durables**, doté de 150 millions d'euros et dont la gestion est une fois encore confiée à Swen Capital Partners. Le caractère innovant du fonds est qu'il s'est fixé comme objectif qu'au moins 70 % de ses investissements soient alignés sur la taxonomie européenne.

Ces investissements visent à rendre plus vertueux encore les fonds en euros de Suravenir (**2 fois plus d'investissements verts et à impact ont été réalisés en 2022 par rapport à 2021**) et sont des exemples concrets de la déclinaison de la stratégie climat adoptée en 2021.

► Suravenir est fière d'annoncer **la classification article 8**, selon la réglementation SFDR, **de la plupart de ses fonds euros**. Cette classification couronne l'engagement et l'exigence de Suravenir et concrétise les évolutions apportées à sa politique d'investissement.

► Suravenir, en tant qu'investisseur institutionnel, **s'engage en faveur de la vitalité locale et s'assure de l'impact territorial positif** de ses décisions en contribuant au développement des services de santé. Ainsi, Federal Finance Gestion a participé à hauteur de 15 millions d'euros, pour le compte de Suravenir, à **une émission obligataire pour financer le projet de développement du CHU de Brest**. Ce financement s'inscrit dans une lignée de soutiens aux établissements hospitaliers de l'ouest de la France (Rennes, Groupement hospitalier de Bretagne Sud (Lorient) et porte notre engagement à 169 millions d'euros.

Pour aller plus loin

Retrouvez le Rapport Loi Energie Climat sur le site [suravenir.fr](https://www.suravenir.fr)



SURAVENIR, ASSUREUR RESPONSABLE

L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital.
L'ensemble de l'offre d'investissement proposée par l'assureur Suravenir n'intègre pas nécessairement de caractéristiques extra-financières.

1. Les unités de compte, de plus en plus prisées

L'assurance-vie permet de se constituer un capital, variable selon le montant investi et la durée de l'investissement. La collecte nette de l'assurance-vie a atteint un niveau inégalé depuis plus de 10 ans⁽¹⁾. Cette donnée le démontre : les Français conservent leur intérêt pour cette épargne à long terme. Amorcée depuis plusieurs années, sa mutation se poursuit : une longue période de baisse des rendements des fonds en euros a incité les assurés à se tourner depuis plusieurs années vers les supports en unités de compte. C'est pourquoi il est primordial que l'assureur propose au sein de ses contrats une offre de supports variés (fonds cotés et fonds non-cotés, produits structurés, mandats d'arbitrage notamment) et à impact pour la société et l'environnement. **Suravenir s'applique ainsi, année après année, à apporter une orientation plus durable à son catalogue d'unités de compte.**

2. Etre assureur responsable : la vision de Suravenir

Dépendant des évolutions réglementaires, économiques et sociétales, l'univers de l'assurance-vie et de la retraite individuelle est en perpétuelle mutation. En tant qu'experte de son domaine d'activité, Suravenir a un rôle à jouer pour accompagner ses parties prenantes au travers de ces changements. Ainsi, Suravenir réalise des vidéos pédagogiques, notamment diffusées sur ses réseaux sociaux, et met à disposition des guides afin d'accompagner le changement de pratiques de la société de gestion au client final, en passant par ses partenaires distributeurs.

« Consciente que l'offre qu'elle propose a de l'impact, *Suravenir a renforcé sa politique de référencement des unités de compte. Elle s'attache désormais à référencer uniquement des supports classés article 8 et article 9 au sens du règlement européen SFDR et favorise ceux qui sont labellisés* (ISR, Finansol, GreenFin par exemple). Les unités de compte qui contribuent à une finance durable représentent ainsi un encours de plus de 5,7 milliards d'euros à la fin de l'année 2022, en hausse de 11 % par rapport à l'année précédente. »

François-Régis Bernicot
Président du directoire de Suravenir



⁽¹⁾ source : franceassureurs.fr

La preuve par l'exemple ●●●

► Une action concrète et innovante :

La Gamme Tremplin

Cette nouvelle gamme de supports d'investissement a été conçue par Suravenir pour ses filières de distribution. Elle est composée de supports d'investissement non cotés⁽²⁾ dont certains d'entre eux étaient jusqu'à présent exclusivement réservés aux investisseurs institutionnels. **Ces supports sont tous engagés pour la finance durable** : qu'il s'agisse de contribuer à la création d'emplois, à l'accès au logement ou aux énergies renouvelables, à l'instar des fonds FCPR Eiffel infrastructures vertes, labellisé Greenfin Label, ou bien le fonds FCPR Mirova Green Impact Private Equity article 9, tous deux disponibles dans la gamme.

► Territoires Avenir, la SCI de la dynamique des territoires

Co-construite par Suravenir et la société de gestion Arkéa REIM, Territoires Avenir a pour ambition d'investir principalement dans un portefeuille d'actifs immobiliers diversifiés au cœur des régions les plus dynamiques. Ce fonds immobilier cible des biens tels que des écoles ou des résidences seniors et contribue ainsi directement à la vie des territoires. **Territoires Avenir est labellisée ISR.**

► Des outils pédagogiques déployés

Suravenir partage son expertise en transmettant à ses parties prenantes les clefs de l'assurance-vie durable. Sur LinkedIn, il est fréquent de retrouver des vidéos courtes et ludiques sur des thèmes centraux de la finance durable comme par exemple avec la série « kézako ? les labels », mais aussi avec des diaporamas explicatifs sur les critères ESG, des podcasts du responsable des investissements et de la finance durable de Suravenir.

► Conviction Labels, un profil de mandat engagé

Ce profil de mandat d'arbitrage novateur se veut engagé et accessible au plus grand nombre. Sa cible d'investissement est de 50 % sur le fonds en euros de Suravenir, et 50 % en unités de compte (30 % actions monde, 10 % diversifiés, 10 % obligations), toutes porteuses d'un label européen sur la finance durable.

Conviction Labels est une illustration concrète des ambitions du Crédit Mutuel Arkéa et de Suravenir en termes de finance durable. Le Crédit Mutuel Arkéa et sa filiale assurance-vie entendent avoir un impact positif sur l'ensemble de leur écosystème et poursuivent la transformation en profondeur de leur offre, dans une logique de recherche de performance globale, intégrant des critères financiers mais aussi extra-financiers. Suravenir est en cours d'élaboration d'une démarche visant à identifier la classification des supports d'investissement du mandat au regard du règlement SFDR ainsi que l'approche retenue par l'AMF (position recommandation DOC AMF 2020-03). **Le mandat d'arbitrage a recours à des investissements en unités de compte, qui présentent un risque de perte en capital.**

► VIE PLUS IMPACT⁽³⁾, un engagement immédiat

Vie Plus, filière commerciale de Suravenir dédiée aux conseillers en gestion de patrimoine, propose un contrat d'assurance-vie nommé VIE PLUS IMPACT. Ce contrat intègre des critères ESG pour s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Avec ce contrat, Suravenir a souhaité placer l'impact au cœur des stratégies d'investissement. En outre, la filière commerciale de Suravenir soutient la fondation Tara Océan qui œuvre pour la dépollution des océans et la préservation de la biodiversité marine. Ce contrat propose de la gestion libre et un mandat d'arbitrage composé de 4 profils : Impact Générations Futures, Impact Objectif Développement Durable, Impact Indiciel Monde et Impact Investisseur Engagé, conseillés par des sociétés de gestion de renom.

L'appréciation du caractère extra-financier dépendra donc de la sélection effectuée. Le contrat VIE PLUS IMPACT intègre, a minima, 19,1 % de supports d'investissement relevant de l'article 9 (au sens du règlement européen SFDR) ou éligibles à une communication centrale (au sens de la position recommandation DOC-2020-03 de l'AMF) soit 119 supports d'investissement. Données arrêtées au 05/04/2023.

Pour aller plus loin



Professionnels, procurez-vous la Politique de référencement des unités de compte sur demande



Retrouvez les informations publiées en application du règlement européen dit «SFDR» : www.suravenir.fr/assureur-responsable-et-engage/ et reglementaire-priips.suravenir.fr/

⁽³⁾ VIE PLUS IMPACT est un contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport géré par Suravenir, entreprise régie par le Code des assurances. Vie Plus, filière commerciale de Suravenir dédiée aux CGP et courtiers. Le document d'informations clés du contrat contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur suravenir.fr

⁽²⁾ Les supports non cotés permettent d'investir dans des entreprises ou des projets qui ne sont pas soumis aux fluctuations des marchés financiers.

SURAVENIR, ENTREPRISE RESPONSABLE

1. Etre employeur, c'est quoi ?

Dans une société confrontée à de nouvelles réalités, telles que les événements sanitaires, climatiques, ou encore économiques, le rôle de l'entreprise dans l'accompagnement de ses salariés - plus que jamais en quête de sens et avec de fortes attentes sur les engagements extra-financiers de l'employeur - est essentiel.

Au cœur de la stratégie RH, Suravenir s'appuie sur sa marque employeur, "Life at Suravenir", qui s'adresse aux collaborateurs mais aussi aux candidats qui souhaitent être partie prenante de notre entreprise, reconnue comme un acteur majeur au plan national. Notre marque employeur est le reflet de notre culture d'entreprise, de notre histoire et de nos valeurs : une entreprise conviviale, engagée, audacieuse et prévenante.

Au quotidien, "Life at Suravenir" a pour mission de développer l'attractivité de l'entreprise à l'externe et d'insuffler une dynamique positive en interne auprès de nos 400 collaborateurs, en proposant à chacun la promesse d'un parcours professionnel épanouissant, dans une ambiance professionnelle conviviale et dans un cadre de vie agréable.

« Notre responsabilité consiste à ce que les *salariés soient parties prenantes de notre feuille de route en matière de responsabilité sociétale et environnementale*. C'est un enjeu fort pour l'entreprise, et au-delà pour l'avenir notre société, de s'engager et d'agir dès aujourd'hui, et de manière significative. »

Véronique Urvoy

Directrice des ressources humaines
de Suravenir

2. Etre une entreprise responsable : la vision de Suravenir

Le plan stratégique de Suravenir, baptisé "Ambitions Suravenir 2024", s'inscrit pleinement dans les orientations du groupe Crédit Mutuel Arkéa, en cohérence avec sa raison d'être et sa responsabilité d'entreprise à mission. La vision de Suravenir en ce sens repose sur deux grands axes forts : la réduction de son empreinte carbone ainsi que sur l'engagement des collaborateurs en faveur d'actions solidaires et d'intérêt général.

Partie prenante du projet "CO2 acteurs" du groupe, Suravenir s'engage de manière concrète et ambitieuse sur les enjeux climatiques et sur la réduction de son empreinte carbone : **réduire de 16 % son empreinte environnementale à horizon 2024, soit 1 tonne de CO2 par collaborateur** (équivalent temps plein). En 2022, un an après la mise en place de dispositifs engageants, les résultats sont en bonne voie. Ainsi, sur le volet déplacement domicile - lieu de travail, plus de 50 % des salariés ont recouru à des mobilités douces (covoiturage, vélo, transport en commun, marche à pied..).

Concernant les solidarités, Suravenir souhaite aller encore plus loin en 2023 dans l'engagement des collaborateurs, en donnant la possibilité à chacun d'entre eux de proposer et de porter des projets solidaires, RSE et de Qualité de Vie au Travail.

Un autre grand projet de l'entreprise consistera à proposer du mécénat de compétences afin d'accompagner les seniors dans leur parcours de fin de carrière.

La preuve par l'exemple ●●●

► **Une attention sincère portée aux solidarités**
Suravenir se mobilise depuis de nombreuses années pour des causes solidaires et organise des animations en interne afin de lever des fonds lors de campagnes ou d'opérations spécifiques.

En 2022, les collaborateurs ont soutenu l'initiative d'une collaboratrice qui partie en mission humanitaire au Togo, en collectant plus de 20 kg de fournitures scolaires, vêtements et livres, qui ont pu être remis aux enfants scolarisés là-bas. En septembre, plus de 60 salariés ont participé à la course Odyssée en soutien à la recherche contre le cancer du sein. En novembre, 50 salariés se sont prêtés au jeu de la "photo moustache" dans le cadre de Movember, un mois consacré à la santé masculine. Enfin, près de 40 boîtes cadeaux solidaires ont été remises au secours populaire en décembre.

► **Prendre conscience des enjeux climatiques, à tous les niveaux de l'entreprise**

Suravenir a pris l'engagement fort de **sensibiliser** - d'ici fin 2023 - **100 % de ses collaborateurs aux impacts du dérèglement climatique en collaboration avec l'association La Fresque du climat**, ayant pour but d'accompagner les organisations dans la transition, via des missions d'éducation et de sensibilisation. En 2022, 70 % des salariés ont ainsi déjà participé aux ateliers.

► **L'engagement de Suravenir et de ses collaborateurs vers un mode de vie moins carboné**

Plusieurs dispositifs existants sont déployés dans l'entreprise afin de sensibiliser et d'accompagner les collaborateurs dans leur réduction d'émissions de CO2.

Concernant les déplacements domicile - travail, **Suravenir accompagne et soutient financièrement les collaborateurs qui s'engagent à décarboner leurs déplacements**, à hauteur d'un forfait de 700 € / an / collaborateurs. Tous les modes de transports "verts" sont concernés : covoiturage, transport en commun, vélo, marche à pied. Des indemnités ou prises en charge d'abonnement sont proposées, ainsi que des prêts de vélos électriques et d'une voiture électrique pour les trajets professionnels et personnels et une aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE). Six bornes de recharge pour véhicules électriques sont également à disposition des collaborateurs.

Côté déplacements professionnels, une charte spécifique a été mise en place avec des règles claires sur les modalités de réservation du train ou de l'avion. Depuis cette année, les collaborateurs concernés par les déplacements professionnels sont désormais objectivés sur ce point dans le cadre de leurs entretiens annuels avec leur manager.

Côté immobilier, **Suravenir poursuit son grand chantier de réaménagement de son siège social afin de le rendre moins énergivore**. L'intégralité de la moquette retirée du bâtiment a été récupérée et recyclée par l'association Diotal, et le mobilier a été récupéré par la recyclerie "Iroise Tri but".

Pour la collecte et le traitement des déchets dans le bâtiment, Suravenir travaille avec la société Elise qui recycle les déchets de bureaux : papiers, bouteilles plastiques, compost... Depuis 2022, **les mégots de cigarettes sont désormais récupérés par la société Mégo!**, puis triés et dépollués avant d'être transformés en matériau solide, utilisé pour créer du mobilier recyclé.

Enfin, Suravenir se fournit auprès d'imprimeurs et de fournisseurs en papiers labellisés, et s'est engagée à revoir sa politique d'achat de goodies et de fournitures vers du 0 % plastique à horizon 2023, avec la mise en place d'une charte concernant les critères d'usage et d'utilité des goodies.

CONCLUSION

Au fil de ces quelques pages, Suravenir a souhaité vous partager sa vision de la finance durable. En tant qu'assureur, nous avons un rôle à jouer pour une finance durable, éthique et inclusive.

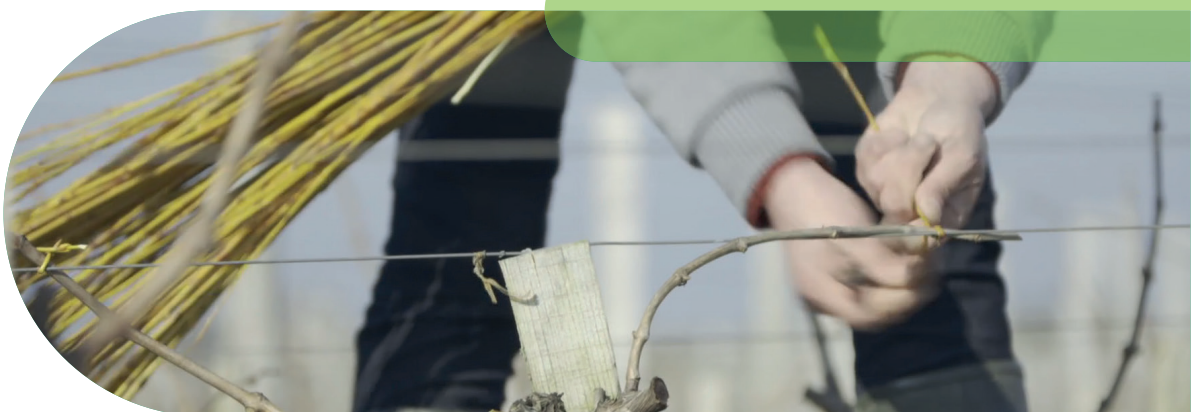
Cette responsabilité se traduit par les différents actes et engagements décrits dans cette brochure, et prend également une place centrale dans les orientations stratégiques de Suravenir et du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans son plan stratégique à moyen terme, le Crédit Mutuel Arkéa se positionne comme le partenaire financier agile des transitions de demain. Le plan stratégique « Ambitions Suravenir 2024 », poursuivi par Suravenir, s'inscrit pleinement dans ce mouvement : il ambitionne de repenser l'assurance-vie de demain pour une finance plus durable. Suravenir se montre agile, se remet en question et évolue chaque jour sur le terrain de la transition énergétique, écologique et sociale. Elle privilégie les actions de long terme, dont les résultats obtenus sont progressifs mais durables. Chaque amélioration, même minime, constitue un pas de plus en faveur d'une économie moins carbonée.

À la fois investisseur responsable, assureur responsable et entreprise responsable, Suravenir s'inscrit dans la dynamique contemporaine et durable afin de permettre de donner du sens à l'épargne et de s'engager sur le long terme sur des thématiques constamment en lien avec l'environnement, la société et la performance.

Pour aller plus loin

Retrouvez les informations qui doivent être publiées en application du règlement européen dit « SFDR » : www.suravenir.fr/assureur-responsable-et-engage/



LEXIQUE

► Réglementation Disclosure

Également appelée SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), la réglementation Disclosure est un règlement européen, entré en application en mars 2021, consiste à inciter les acteurs de la finance à classer leurs produits financiers selon 3 niveaux :



► Autorité des marchés Financiers (AMF)

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés.

► **La finance durable** Il s'agit de l'ensemble des pratiques financières visant à favoriser l'intérêt de la collectivité sur le long terme. Elle comprend 3 concepts : la finance solidaire, la finance socialement responsable et la finance verte. La finance solidaire visant à faciliter le financement de projets luttant contre l'exclusion et à améliorer la cohésion sociale. La finance (socialement) responsable vise à favoriser des investissements dits socialement responsables (ISR). La finance verte vise à soutenir les investissements ayant un impact positif sur l'environnement en favorisant la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

► **Critères ESG** Ce sont les trois fondements de la finance responsable. Ces fondements sont les suivants : respect de l'environnement (E), la considération et le bien-être des salariés comme, par exemple, le dialogue social (S) et les bonnes pratiques de gouvernance (G) comme la lutte contre la corruption ou la féminisation des conseils d'Administration.

► **Critères extra-financiers** Ce sont tous les critères permettant d'évaluer un acteur économique en dehors des critères financiers habituels que sont la rentabilité, le prix de l'action, les perspectives de croissance.... C'est-à-dire qu'ils prennent en compte l'impact environnemental et sur la société, la gestion des ressources humaines ou encore le traitement des actionnaires minoritaires par exemple.

► Énergies conventionnelles / non-conventionnelles

Concerne surtout les hydrocarbures, la différence entre une ressource conventionnelle et non-conventionnelle réside principalement dans le niveau de difficulté à extraire cette même ressource. Un hydrocarbure non-conventionnel demandera une extraction plus complexe et moins économique qu'un hydrocarbure conventionnel.

► **Green bonds** Littéralement « obligations vertes », parfois appelées « obligations environnementales ». Il s'agit d'un emprunt obligataire (non bancaire) émis sur les marchés financiers, par une entreprise ou une entité publique pour financer des projets contribuant à la transition écologique.

► **Labels** Un label est un signe de qualité qui s'applique aux produits et sur lequel les consommateurs peuvent s'appuyer. En matière de finance durable, il existe quatre labels en France : le Label ISR, le Label GreenFin, le Label Relance et le label Finansol. Toutes les sociétés de gestion peuvent demander à faire labelliser leurs fonds.

► **PRI** Suravenir a signé en 2018 les « PRI », initiative sponsorisée par les Nations Unies, qui l'engage à intégrer des critères ESG dans ses pratiques d'investissement. PRI = Principles for Responsible Investment.

► **Politiques sectorielles** Ensemble de règles encadrant les opérations de financement ou d'investissement des institutions financées dans des secteurs sensibles ne respectant pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Dans le cadre d'une politique d'exclusion, il s'agit d'exclure de l'univers d'investissement des entreprises ayant un comportement néfaste pour l'humain ou l'environnement. Ces exclusions sont généralement éthiques, les secteurs les plus concernés étant l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie. Ces exclusions agissent aussi en faveur de raisons environnementales dans le cas des OGM, du nucléaire ou de l'exploitation des énergies fossiles. Les **exclusions sectorielles** sont souvent sujettes à l'appréciation de chaque investisseur.

► **PMT** Plan à Moyen Terme, vision à horizon 2024 des grandes décisions et de la politique de conduite du Crédit Mutuel Arkéa.

► **Unités de compte** Autre support d'investissement des contrats d'assurance-vie avec le fonds en euros. Contrairement au fonds en euros, les unités de compte, investies ou pas sur les marchés financiers, ne proposent généralement pas de garantie du capital, mais elles permettent des gains potentiellement plus élevés. Il s'agit principalement de fonds en actions, obligations, trackers, parts de SCPI, FCPR...

DANS UNE DÉMARCHE RESPONSABLE, CE DOCUMENT A ÉTÉ RÉALISÉ EN
ÉCO-DESIGN AFIN DE RÉDUIRE L'ENCRE LORS DE SON IMPRESSION



Suravenir
Siège social
232, rue Général Paulet
BP 103
29802 Brest Cedex 9

DOCUMENT COMMERCIAL DEPOURVU DE VALEUR CONTRACTUELLE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest - CS 92459-75 436 Paris Cedex 9).



www.suravenir.fr

